

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 45

présenté par  
Mme Bello, Mme Billard, Mme Fraysse, M. Gremetz, M. Muzeau  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« ni à ce qu'il ne dépasse la durée de travail visée à l'article L. 423-22 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.